

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX.SB/W/55
3 octobre 1975

Organe de surveillance des textiles

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA DOUZIEME REUNION (1975)¹ DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE DES TEXTILES

Comme il en est convenu, l'Organe de surveillance des textiles se réunira les lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 octobre au siège de l'OIT (nouveau bâtiment), Salle III R-3. La réunion s'ouvrira le lundi à 10 heures.

La discussion portera principalement sur les questions ci-après:

1. Approbation du projet de rapport sur la onzième réunion (TEX.SB/W/54).
2. Examen des notifications
 - A. Notifications actuellement examinées par l'OST
 - a) CEE/Corée - Article 3 (TEX.SB/48 et Add.1) - Le document TEX.SB/48/Add.1 contient une modification du procès-verbal des discussions;
 - b) CEE/Corée - Article 3:6 (TEX.SB/72 et Add.1 et 2) - Le document TEX.SB/72/Add.1 reproduit les informations reçues de la République de Corée à la suite des mesures notifiées par la CEE. La lettre de la CEE qui accompagnait le règlement communautaire relatif à ces restrictions a été distribuée le 25 septembre sous forme d'annexe du document TEX.SB/72/Add.2;
 - c) Australie/Macao - Article 3 (TEX.SB/49);
 - d) Australie/Hong-kong - Article 3 (TEX.SB/62);
 - e) Australie/Corée - Article 3 (TEX.SB/66);
Les réponses de l'Australie aux questions posées par l'OST à la suite de son premier examen des accords mentionnés sous c) et d) ci-dessus ont été distribuées aux membres au cours de la dernière réunion qui s'est tenue du 15 au 18 septembre.
 - f) Canada/Corée - Article 3 (TEX.SB/71);
 - g) Etats-Unis/Roumanie - Article 4 (TEX.SB/74);
 - h) Etats-Unis/Malaisie - Article 4 (TEX.SB/75);
 - i) Etats-Unis/Singapour - Article 4 (TEX.SB/77);
 - j) Etats-Unis/Corée - Article 4 (TEX.SB/78).
 - B. Nouvelles notifications
 - a) CEE/non-participant - Articles 7 et 8 (TEX.SB/82);
 - b) Etats-Unis/Colombie - Article 4 (TEX.SB/83);
 - c) Suède/Corée - Article 4 (TEX.SB/84).

¹Vingt-sixième réunion de l'OST

-----Toutes autres notifications qui seraient reçues avant la réunion seront distribuées dans la série TEX.SB/-.

3. Le cas Etats-Unis/Haïti

- a) Notification des Etats-Unis - Article 3:5 (TEX.SB/68)¹. Cette notification a été distribuée aux membres au cours d'une réunion spéciale qui s'est tenue le 31 juillet 1975.
- b) Notification d'Haïti - Cette notification est attendue pour le 2 octobre; elle sera immédiatement distribuée aux membres.

Les informations supplémentaires qui seraient reçues des deux parties seront distribuées dans la série TEX.SB/-.

4. Autres questions

¹Aucune note d'envoi n'est jointe à cette notification.